

I. POURQUOI

A. Multiplicité des graphies et conséquences négatives

1. Elle nuit à l'image de la langue
2. Elle complique la lecture
3. Elle complique l'écriture
4. Elle complique l'enseignement de la langue (avec et par la langue)

Le fait qu'il n'y ait pas d'écriture unique complique l'enseignement du créole, avec le créole et par le créole à l'école (pour ces différents dispositifs d'enseignement de créole, [voir Enseignement du créole, avec le créole, par le créole](#)).

Si cet enseignement peut se faire aujourd'hui, c'est grâce à la tolérance des consignes qui le régissent :

- les textes des auteurs sont donnés dans leur graphie d'origine (c'est là une donnée incontournable) :

- une certaine cohérence graphique n'est demandée à l'élève qu'à partir du collège (ce qui est tout à fait admissible) :

- le professeur est libre d'utiliser la graphie qu'il veut à condition que celle-ci réponde à trois critères : cohérence, historicité, reconnaissance sociale... Les quatre graphies les plus couramment citées : les écritures étymologiques, Lékritir 77, KWZ et Tangol sont donc acceptées.

Ce dernier point est plus problématique : l'élève peut donc être « balloté » d'une graphie à l'autre en fonction de celle de son enseignant, et il en sera ainsi tant qu'une graphie unique d'enseignement n'aura pas été dégagée.

B. Sollicitations

1. Des cadres du rectorat et des enseignants
2. Des lecteurs
3. Des écrivains/écrivants

C. Un contexte favorable

1. Le recul nécessaire pour la recherche de l'unité
2. Une plus grande tolérance de la part des écrivains
3. Des progrès fondamentaux dans la recherche scientifique et dans nos connaissances

Depuis l'élaboration de la graphie Tangol (2001), de nombreuses données scientifiques ont pu parvenir aux membres de la commission. Elles sont :

- du domaine de la sociolinguistique et concernent le respect des usagers de la langue,
- du domaine de la psychologie cognitive et concernent les mécanismes de lecture ;
- du domaine de la linguistique génétique et concernent la naissance des systèmes d'écriture et leur évolution.

Il nous faut dans notre réflexion sur l'écriture du créole de La Réunion absolument tenir compte de ces données nouvelles.

D. Attentes de l'unité graphique

1. La valorisation de la langue
2. L'acquisition des automatismes nécessaires à une lecture courante

Ce n'est que par la lecture et la relecture de nombreuses fois répétées du même mot, dans la même graphie, que la graphie de ce mot pourra être inscrite dans le cerveau du lecteur.

3. La libération des auteurs des contraintes orthographiques

L'absence d'unité graphique met plus d'un auteur en situation de doute, d'instabilité, d'insécurité. Il est bien beau de dire : « La graphie n'est qu'un problème secondaire ! Créez, on verra "l'orthographe" après ! » Mais comment être libre dans sa création si la pensée est prise par un problème aussi secondaire que l'écriture de tel ou tel mot ? Et combien de textes dorment dans les disques durs en attendant la "bonne écriture" ?

4. La cohérence graphique dans l'enseignement

(Voir annexe [Enseignement du créole, avec le créole, par le créole](#))

II COMMENT

Remarques préliminaires :

La commission du CCEE n'avait pas pour mission d'élaborer une graphie nouvelle, mais de déterminer quelle solution graphique était la mieux à même de satisfaire les besoins

des utilisateurs de la langue écrite réunionnaise. Pour cela elle a analysé les besoins des utilisateurs, envisagé les solutions possibles et comparé celles-ci avec celles déjà préconisées par les différents systèmes graphiques.

Deux axiomes ont sous-tendu le travail de réflexion de la commission :

1. Les deux langues principales de La Réunion (français et réunionnais) ne sauraient être confondues, mais en même temps ne doivent pas être pensées en termes d'opposition, mais de symbiose.

Les Réunionnais ont besoin :

- du créole de La Réunion (langue porteuse de leur sensibilité, de leurs sentiments, de leur culture réunionnaise et de leur compréhension du Monde. C'est aussi le moyen privilégié du développement cognitif des enfants créolophones).

- du français (langue de la communication nationale et internationale, langue leur permettant d'accéder à de nombreuses littératures et cultures de par le Monde, langue indispensable aux apprentissages et aux études) ;

Les deux langues les plus importantes pour nous, Réunionnais, doivent être pensées en termes d'union étroite, de symbiose.

Pour l'écriture du créole de La Réunion, il faut prendre en compte cette indispensable symbiose. Rien, dans l'écriture du créole de La Réunion, ne doit s'opposer frontalement aux solutions graphiques du français.

2. L'écriture du créole de La Réunion doit être identitaire, elle doit correspondre, autant que faire se peut, à la conception du monde exprimée par et dans la langue réunionnaise orale. Néanmoins cette écriture ne peut être un repli sur soi. Quelques exemples : d'une part *kaz* n'est pas *case* et *baro* n'est pas *barreau*. D'autre part, il ne serait pas fonctionnel voire contreproductif d'écrire CD (Compact Disk), autrement que CD (sédé ?). Il nous faut donc choisir une écriture qui soit ouverte sur le monde.

A. Un impératif majeur : tenir compte des souhaits des Réunionnais

Proposer un système graphique pour le créole de La Réunion, sans "prann lèr" avec les locuteurs de la langue, alors que c'est maintenant possible, n'a pas de justification. C'est non seulement une entreprise vouée à l'échec (ce que l'on voit aujourd'hui), mais c'est aussi s'imaginer que l'on est propriétaire de la langue. C'est ce que la sociolinguistique nous apprend.

Savoir ce que les Réunionnais souhaitent en matière d'aménagement de leur langue spécifique n'est pas chose aisée : pas de référendum possible, ni d'enquête généralisée... Le meilleur moyen est d'étudier les productions écrites en créole de La Réunion, bien entendu celles qui utilisent un système graphique donné, et surtout les productions hors système (écritures "spontanées").

Il ne s'agit pas ici d'être prisonnier de ces productions écrites (cela serait d'ailleurs impossible parce qu'elles sont trop diverses, trop fluctuantes, souvent contradictoires), mais de dégager les grandes tendances actuelles de ces écritures, extraire de ces écrits ce qui peut faire système et en retenir la part pertinente.

Pour cette raison, la commission a étudié nombre de productions écrites, et, à chaque fois que cela a été possible les réflexions sur l'écriture de celles-ci. Elle s'est en particulier penchée sur :

- La production littéraire ;
- La communication culturelle événementielle ;
- La communication institutionnelle dans le domaine sanitaire et social ;
- Les graffitis ;
- Les SMS ([Voir Gudrun Ledegen, *L'écrit SMS en créole de La Réunion*](#))
- La publicité, la communication commerciale ([Voir Mylène Lebon-Eyquem, *Publicités créoles à la Réunion : pragmatique et aménagement linguistique*](#)).

B. L'identification des besoins

Dans un article fondamental intitulé *Pour un aménagement linguistique intégré : le cas de la graphie des créoles français*¹, Robert Chaudenson écrit : « La question fondamentale (jamais formulée ni explicitée) n'est pas « comment », écrire les créoles mais « pourquoi » (c'est-à-dire en vue de quelles fins et dans quelles perspectives économiques, sociales, culturelles...). Dès lors le « comment » est évidemment déterminé par le « pourquoi ? » C'est à cette interrogation préalable que nous allons essayer de répondre maintenant.

Nous ne nous contenterons pas d'une réponse globale (« faire tout ce que l'on peut faire avec une langue écrite »), mais nous verrons pour les principaux domaines ce qu'écrire en créole de La Réunion impose à l'écriture du créole de La Réunion si l'on veut que cette dernière soit performante et remplisse correctement lesdites fonctions.

¹ 1987, Etudes créoles vol. X n°2.

1. La prévention et la remédiation de l'illettrisme

Il y a nécessité de proposer une écriture transparente sans opposition frontale avec l'écriture du français.

(Voir annexe : [Prévention et remédiation de l'illettrisme](#))

2. La distinction des codes écrits créole de La Réunion/français

De très nombreux élèves mélangent de façon incontrôlée créole et français. Des phrases du genre : *J'ai ralé la chaise* ou bien *J'ai parti la kaz Mémé* peuvent être entendues tous les jours en classe. Ce mélange de langues non maîtrisé est un obstacle à la réussite scolaire. La raison première, évidente, en est que l'on réclame très tôt de l'élève la possession d'un français standard et ce déjà au stade de l'apprentissage de la lecture. Amener l'élève à distinguer les deux langues est donc une nécessité.

La seule façon de faire cette distinction est de comparer le créole et le français, ce qui doit se faire à l'oral, mais lorsque cela est possible, aussi à l'écrit. **Alors, la distinction du français et du créole doit passer par la différence des graphies. Ecrire *la kaz kréol* comme *case* dans le sens français du terme n'aide pas l'élève à faire la différence des sens, or c'est là que doivent d'abord porter les efforts.**

3. La prise en compte des mécanismes de lecture

« Le but de l'apprentissage de la lecture est de permettre à l'élève d'abandonner le passage par les sons en se constituant progressivement un dictionnaire mental dans lequel la forme orthographique de chaque mot sera directement reliée au sens qui lui correspond. »

Alain Bentolila, De l'illettrisme en général et de l'école en particulier

S'il est un domaine où les connaissances de la commission ont progressé, c'est bien celui des mécanismes de lecture, et ce grâce à la venue à La Réunion de plusieurs experts : Michel Fayol, professeur de psychologie cognitive à l'université de Clermont-Ferrand, Denis Legros et Charles Tijus, professeurs à l'université de Paris VIII. La commission a, en outre, auditionné Vigile Hoarau, docteur en psychologie, dont les avis lui ont été précieux.

Ces mécanismes de lecture ont été très brièvement résumés dans l'annexe : [Les mécanismes de lecture](#). Pour la mise en œuvre de ces principes dans la construction d'une graphie, la lecture de la communication suivante de Michel Fayol est indispensable : [Transcrire une langue](#). Enfin, pour comprendre comment les orthographes fonctionnelles d'aujourd'hui ont pris en compte, souvent de façon empirique, ces principes, lire l'annexe [Les orthographes, entre phonographie et sémiographie \(Jean Pierre JAFFRE\)](#).

L'idée fondamentale qui se dégage de ces textes est la suivante : lors de la lecture, chaque mot doit être identifié, autant que faire se peut, pour lui-même, par lui-même. L'appel au contexte ne peut que ralentir la lecture. La multiplication des homographes (mots de sens différents mais s'écrivant de la même façon) a des conséquences négatives sur la lecture.

4. Le respect de la grammaire du créole de La Réunion

Pour bien expliciter notre position, nous prenons l'exemple ci-après :

En créole de La Réunion les pronoms personnels compléments d'objets sont dans la plupart des cas perçus comme des compléments d'objets indirects introduits par la préposition "à" héritée du français. On aurait ainsi tendance à écrire :

Kathy la rod à mwin pou alé bazar
Robert la rod à ou ...
Jean Claude la rod à li ...
Daniel la rod à nou ...
Axel la rod à zot ...

Cependant si l'on remplace les pronoms par des noms communs ou des noms propres de personnes on s'aperçoit que la préposition "à" disparaît :

Kathy la rode Paul pou alé bazar
Jean Claude la rode son dalon

...

Nous pouvons en tirer la conclusion que la préposition "à" qui introduit les pronoms personnels objets fait en réalité partie intégrante de ceux-ci : amwin, aou, ali, anou, azot.

D'ailleurs cette forme est également employée même lorsque le prénom n'est pas complément d'objet : moin/amwin, ou/aou, li/ali, nou/anou, zot/azot.

" Amoin-mèm Casimir
Mi koné pa lire
Mi koné pa ékrire « (paroles de séga)

Hypothèse : cette particularité du créole de La Réunion (on ne la rencontre pas dans les autres créoles de l'Océan Indien ou des Caraïbes) pourrait provenir de l'influence de la langue malgache dans laquelle les pronoms "objets" commencent par le son "a" : ahy, anao, azy, antsika, anay, anareo, et azy ireo.

5. Le respect des variantes régionales de la langue créole de La Réunion

Il est souvent opposé à ceux qui veulent aménager et équiper la langue créole de La Réunion – et, dans un certain nombre de cas, sans arrière-pensée, sans mauvaise foi – qu'il existe plusieurs variétés de créole et que cela serait un obstacle infranchissable. C'est ignorer que toutes les langues vivantes, y compris celles qui sont écrites (une minorité) sont composées de variétés dialectales, de variétés tout court. La langue bretonne se compose de 4 dialectes : celui de Cornouaille, celui du Trégor, celui du Léon et enfin celui de la région de Vannes. Et pourtant elle est maintenant écrite et d'une seule manière. Le néerlandais,

l'allemand, le chinois s'écrivent et pourtant aux Pays-Bas, à côté du hollandais, on parle le flamand, le brabançon, etc... En Allemagne, à côté du dialecte souabe, on parle le saxon, le bavarois, etc... En Chine, les huit langues du groupe Han, langues maternelles de 95% de la population, sont subdivisées en plus de 600 dialectes... La langue créole de La Réunion n'échappe pas, bien entendu, à cette règle de la variation.

« Sur le plan phonologique, quelques points de grammaire, quelques “sons”, des accents différents, des tournures et des mots, mais en nombre assez restreint (du moins dans le langage courant), permettent de distinguer deux grandes variétés de créole de La Réunion que l'on appelle improprement “créole des bas” et “créole des hauts”. » Ces différences, relativement faibles, malgré tout, entraînent paradoxalement une conscience forte de l'appartenance dialectale.

Parce que toutes les variétés du créole de La Réunion se valent et que toutes méritent notre respect,

- parce que nous avons constaté que la non prise en compte de ces variétés entraînait des sentiments de rejet chez certains Réunionnais,

- parce qu'une homogénéisation à cent pour cent des écritures est impossible,

il nous faut pour notre langue plurielle, « polynomique » (terme que J.B. Marcellesi utilise depuis 1983 pour le corse) une « écriture plurielle ». En terme simple, cela veut dire : prendre en compte, dans l'écriture aussi, des variétés de la langue créole de La Réunion, favoriser cette prise en compte, proposer des variantes d'écriture quand il y a des variantes de prononciation.

6. La possibilité de jouer sur les graphies des mots

Aussi bien au niveau de la littérature que la publicité, le jeu de mot graphique peut-être intéressant. C'est le *Sa m'aim* (rencontre de théâtre amateur) ou le *Kab'Art* Réunion.

Alain Péters a magnifiquement illustré ceci dans sa [Complainte de satan \(première figure\)](#) :

(a) Moin même Tonin le **foi** lé cuit...

(b) Ti laisse à moin boire l'huile **tentant**

(c) Cling-**qui**, clin-**quand**

Un commentaire adéquat prendrait des pages. Simplement :

- Pour le (a) : jeu de mot sur *foi* (religieuse, qui questionnait fortement Alain Péters) et *foie* (le poète maudit s'adonnait à l'alcool).
- Pour le (b) : *l'huile tantan* (*tantan* est d'habitude écrit ainsi) est l'huile de ricin, purgatif comme chacun le sait.

- Pour le (c) : Cling-qui clin-quand est l'onomatopée évoquant le grincement de l'essieu de la charrette que satan (qui hante le poète) tire.

Une écriture trop "phonétique" ne peut permettre de tels jeux de mots graphiques.

(Voir [Alain Peters, Complainte de Satan 1^{er} figure](#))

7. La prise en compte des outils modernes d'écriture en leur état

Pour résoudre le problème de l'écriture des variétés de créole, Tangol, en 2001, avait tenté d'unifier, de façon tolérante, l'écriture du créole de La Réunion. C'était là une excellente chose dans son principe, mais dont la réalisation s'est révélée non fonctionnelle : le caron (accent circonflexe inversé), le tilde espagnol (~), le tréma détourné de ses rôles connus, n'ont jamais été adoptés que par une frange très minoritaire des écrivains, jamais par le reste de la population.

L'adoption d'un clavier étranger ou spécial pose davantage de problèmes qu'il n'en résout. C'est donc le clavier AZERTY français que la commission préconise, et c'est à partir des possibilités de ce clavier qu'elle a travaillé.

En cela, elle a suivi les recommandations du grand linguiste-anthropologue américain Kenneth L. Pike :

« the investigator will find it preferable, if possible, to introduce no stranger letters ; that is, he will avoid symbols which are not found in the trade language or the national language of the area ».

« Le chercheur² préférera, si possible, ne pas introduire de lettre étrangère ; c'est-à-dire qu'il évitera les symboles qui n'existent pas dans la langue des échanges ou la langue nationale de la région. »

8. La prise en compte des variantes lexicales

La commission propose que l'on note les variantes lexicales – du moins les plus fréquentes. En effet, il ne faut, en aucune manière, bloquer l'évolution de la langue. Un seul exemple : notera-t-on *artrouve*, *retrouve*, *rotrouve* ? Il semblerait bien qu'une différenciation commence à se mettre en place aujourd'hui dans laquelle la prononciation /artrouv/ correspondrait à "se retrouver" : *N'i artrouve* ("on se retrouve" ; "à bientôt") et *retrouve* au verbe transitif français : *Mwin la-retrouve la clé la kaz* ("j'ai retrouvé les clés de la maison").

² Aujourd'hui on dirait : "Les aménageurs de la langue..."

III. NOS PROPOSITIONS

A. Le cœur phonographique

Nous appellerons "cœur phonographique" l'ensemble des lettres ou groupes de lettres (graphèmes) qui notent des sons (sons distinctifs ou phonèmes). C'est l'ensemble le plus productif de la synthèse graphique que la commission propose.

La nécessité d'une écriture aussi transparente que possible du créole de La Réunion fait que ce cœur phonographique occupera forcément une très grande place dans le système graphique. Et c'est vers nos graphies les plus transparentes que la commission s'est naturellement tournée : Lékritir 77, KWZ (81), Tangol (2001).

Tout d'abord, les solutions communes à ces trois écritures ont été retenues, à condition qu'elles aient été (ou commencé à être) adoptées par ceux qui écrivent le créole de La Réunion de façon "spontanée" (hors système). C'est, entre autres, le cas, hautement symbolique, des lettres K et Z transcrivant respectivement les sons [k] et [z]. Ces lettres, longtemps combattues s'imposent maintenant, elles passent même pour être identitaires et ludiques.

Sauf pour les écrivains/écrivains, la lettre W, spécifique de KWZ (81), est assez peu utilisée dans les « mots pleins » tels que : les noms, verbes, adjectifs qualificatifs... Elle l'est beaucoup plus dans des « mots-outils » tels que les pronoms personnels, pronoms interrogatifs ... Les jeunes, les publicitaires... ont une prédilection pour cette lettre, dans ces mots. La commission propose donc que le w soit utilisé dans les mots-outils qui contiennent le son [w] : mwin, amwin ; twé, atwé ; kwé (kwa) ; poukwé ; pwin...

Pour noter les voyelles nasales : an (comme dans *manman*), in (comme dans *moulin*), on (comme dans *savon*), les solutions adoptées sont communes à toutes les graphies réunionnaises. Elles sont également extrêmement fréquentes en français.

C'est la même chose pour les notations ine (comme dans *fine*), ane (comme dans *fane*) et one (comme dans *zone*) qui s'opposent respectivement à in, an, on. Elles sont, elles aussi, typiquement françaises.

Dans ce cœur phonographique, la commission, pour réaliser d'autres indispensables passerelles vers le français, a choisi, conformément aux tolérances de Tangol : les deux S entre les voyelles, le GU devant e, é, è, i.

Après consonne, en finale absolue, la commission préconise l'utilisation du « e » muet en cas d'interférence avec les mots français (nuite, shate, tante, toute...)

Le cas du son « s » est particulier en finale : la commission préconise se après voyelle nasale (romanse, pinse...) et sse après voyelle orale (dosse, lisse...).

Les lettres accentuées é et è se retrouvent dans tous les usages et, correspondant à des sons distinctifs ([e] et [ɛ]). Les omettre rendrait l'écriture moins transparente. Le tréma ne sera utilisé qu'exceptionnellement.

Le tableau, en annexe, donne l'essentiel des correspondances sons-lettres dans notre cœur phonographique.

B. Du son au sens – Davantage de sémiographie (d'ajout graphique de sens)

« Donner à chaque mot graphique une allure aussi distincte que possible de tous les autres revient en effet à en faciliter la perception visuelle et, ce faisant, la communication écrite. »

J-P. Jaffré

1. La notation des sons suffit souvent...

Comme les spécialistes de la psychologie cognitive l'ont montré, la lecture commence par l'identification des mots. Par la voie directe (la plus rapide, la plus confortable) l'image du mot conduit directement à son sens, sans passer par la prononciation.

Pour une très grande partie des mots créole de La Réunion, la simple transcription des sons qui composent le mot à l'oral donne une image qui suffit à l'identification du mot écrit. Les lettres composant les mots *kaz* ou *kréyon* permettent directement l'accès au sens des mots *kaz* et *kréyon*. Et cela est vrai pour la très grande majorité des mots : notre cœur phonographique donne à la plupart des mots écrits une image qui suffit à leur identification.

2. ...mais pas toujours.

Cela n'est malheureusement pas vrai pour tous les mots. Reste un certain nombre d'homographes (mots de sens différents, mais s'écrivant de la même façon). Quelquefois même en surabondance : le mot écrit *sèr* dans *lékritir 77* et en *KWZ (83)* a, au moins, 5 sens différents : *serre* (du verbe serrer), *chair*, *serre* (ombrière : *sèr kapilèr*), *cher* et *chère*, sœur.

Souvent cette homographie affecte les mots-outils, ces mots qui charpentent la langue. C'est, entre autres, le cas de l'écriture du mot prononcé /la/. Il peut être article défini (*la kaz*), démonstratif (*boug la*), marqueur de passé accompli (*li la di*), variante obligatoire (en tout cas à l'oral) du verbe néna pour l'expression des sentiments, sensations... (*mwin la soif*)

...

Cette homographie ralentit la lecture ; elle est gênante.

Il nous faut rappeler, ici, que les sentiments que nous avons de notre vitesse de lecture, de notre facilité (ou difficulté) de lecture n'ont que peu de chose à voir avec la réalité : la lecture est un phénomène largement automatique, à point de départ involontaire, irrépressible même. Seuls des enregistrements, des mesures précises, peuvent montrer que la vitesse normale de lecture (autour de 350 mots à la minute) est atteinte et que les processus de

lecture se déroulent normalement. Ces mesures, ces enregistrements ont commencé à être effectués à La Réunion, pour le créole de La Réunion, par Vigile Hoareau, docteur en psychologie. Ils confirment que l'homographie entraîne des difficultés importantes de lecture.

3. Réduire l'homographie

Il faut donc, pour que l'écriture du créole de La Réunion devienne plus fonctionnelle, réduire cette homographie, mais de façon acceptable par les Réunionnais. Dans certains cas, cela n'est pas nécessaire, ou ne peut l'être que de façon trop artificielle : Le *mi* note de musique s'efface devant le *mi* précédant le verbe à la première personne du singulier. Il n'y a pas de raison suffisante pour essayer de les distinguer à tout prix à l'écrit.

Ce travail de distinction graphique des homographes est un travail de longue haleine, ceux-ci se comptant, malgré tout, par centaines. Pour l'instant, la commission ne peut proposer que des pistes de réflexion :

a. Dans certains cas, faire appel à des lettres muettes.

Grâce à la lettre h (non prononcé) : le **hin** réunionnais de sens plein se distinguerait du **in** article indéfini.

Lhère (-d'tan) se distinguerait facilement de **lèr** (demoun i respire).

C'est un apport de l'écriture étymologique.

b. Dans d'autres cas, noter des formes que l'on ne trouve que dans certaines positions.

La pis(se) nou la-suive serait remplacée par *La pist nou la-suive*. Le t se retrouvant avant voyelle : *Nout pist anou...*

L'un des moyens les plus efficaces pour distinguer les homographes est de traiter l'écriture de mots par famille.

C. Les familles de mots

« [...] il est souhaitable chaque fois que c'est possible de marquer dans la graphie l'appartenance à une même famille de mots ».

Marie-Christine HAZAËL-MASSIEUX, *Ecrire en créole*, P. 79

Nous prendrons l'expression *famille de mots* dans son sens courant : regroupement de tous les mots qui ont le même radical.

Les experts en mécanismes de lecture ont fait la démonstration que la prise en compte des familles de mots dans l'écriture facilite grandement la lecture. De plus cette prise en compte est extrêmement efficace dans la lutte contre l'homographie. Un seul exemple : le

mot prononcé /non/ peut être adverbe de négation ou vocable servant à nommer une personne, à désigner les êtres, les choses... Le traitement de l'écriture par famille, lève toute ambiguïté :

- non, sinon, ousinon, sinonsa...

- *nom, nommé* (filleul), *dénomé* (un certain...), *nom (e, é)* (nommer)...

D. Aller plus loin dans l'accession au sens

La lecture experte exige le repérage de la nature grammaticale du mot. Dans cet optique, et afin de distinguer, autant que faire se peut, verbes et noms, la commission propose de mettre un « e » à la fin des formes courtes des verbes se terminant par un son consonantique. Ex : tir (nom)/tire (verbe), fil (nom)/ file (verbe).

E. Faciliter la lecture

Pour faciliter la lecture et ne pas faire du créole de La Réunion une langue à part,

1. les sigles gardent leur écriture d'origine : CAPES, CFDT, CGTR, CCEE, GSM...
2. le même les mots adoptés récemment des langues étrangères (bye, stop, pizza...);
3. s'ils sont déjà transcrits en alphabet latin, les noms propres de personnes ne doivent pas changer, sauf en cas de choix différent des dites personnes,
4. pour les noms de pays, de villes, un grand travail de réflexion reste à faire : ces noms ne sont parvenus jusqu'à nous que par l'intermédiaire du français qui les a modifiés. La créolisation ne semble pas à priori impossible mais il est alors indispensable de compte des mots de la même famille. Le mot « indien » par exemple doit être pris en compte dans l'écriture du nom du pays : Linde, même si le "d" ne s'entend pas en créole de La Réunion.

La commission propose que le nom de notre île soit noté **La Rényon** :

- en deux mots, parce que nous sommes **Rényoné, Rényonèz et non pas LaRényoné ...**
- et avec un y parce que certaines personnes disent **Rényoné**

F. Notre alphabet

Tout ce qui précède, nous conduit à proposer, pour le créole de La Réunion, l'alphabet latin à 26 lettres par le français.

Certaines de ces lettres (C, Q, X) ne seront que très peu utilisées (*voir & ci-dessus*)

IV – La suite de nos travaux

Toutes les graphies ayant une certaine historicité (Lékritir 77, KWZ, Tangol et les écritures étymologiques) nous ont apporté des éléments positifs dans l'élaboration de notre synthèse.

Comme on peut s'en rendre compte, notre travail n'est pas terminé car il reste, en particulier, à :

- terminer le découpage en mots (découpage lexématique)
- réduire l'homographie (homonymie écrite)
- étudier la ponctuation (découpage en phrases et de la phrase)
- continuer l'étude des connecteurs logiques et en général des mots-outils (les pronoms personnels et relatifs, conjonctions, prépositions,...)

La commission souhaite poursuivre ses travaux et inscrire les résultats de ses réflexions dans un dictionnaire orthographique.